

TD SYNnex CANADA ULC

Pay transparency report

Employer details

Employer:	TD SYNnex CANADA ULC
Address:	6911 CREDITVIEW ROAD, MISSISSAUGA, ON
Reporting Year:	2026
Time Period:	January 1, 2025 - December 31, 2025
NAICS Code:	41 - Wholesale trade
Number of Employees:	50-299



Hourly pay

Mean hourly pay gap¹



In this organization women's average hourly wages are 5% less than men's. For every dollar men earn in average hourly wages, women earn 95 cents in average hourly wages. *

Median hourly pay gap²



In this organization women's median hourly wages are 6% more than men's. For every dollar men earn in median hourly wages, women earn \$1.06 in median hourly wages. *

Explanatory notes

1. "Mean hourly pay gap" refers to the differences in pay between gender groups calculated by average pay. Hourly pay does not include bonuses and overtime.
2. "Median hourly pay gap" refers to the differences in pay between gender groups calculated by the mid range of pay for each group. Hourly pay does not include bonuses and overtime.



Overtime pay

Mean overtime pay³

This measure cannot be displayed because there is insufficient data to meet disclosure requirements.

Median overtime pay⁴

This measure cannot be displayed because there is insufficient data to meet disclosure requirements.

Mean overtime paid hours⁵

This measure cannot be displayed because there is insufficient data to meet disclosure requirements.

Median overtime paid hours⁶

This measure cannot be displayed because there is insufficient data to meet disclosure requirements.

Percentage of employees in each gender category receiving overtime pay

This measure cannot be displayed because there is insufficient data to meet disclosure requirements.



Bonus pay

Mean bonus pay⁷

\$1.00	Men
\$1.09	Women

In this organization women's average bonus pay is 9% more than men's. For every dollar men earn in average bonus pay, women earn \$1.09 in average bonus pay. *

Median bonus pay⁸

\$1.00	Men
\$1.00	Women

In this organization women's median bonus pay is 0% less than men's. For every dollar men earn in median bonus pay, women earn \$1.00 in median bonus pay. *

Percentage of employees in each gender category receiving bonus pay

100%	Men
100%	Women

Explanatory notes

- "Mean overtime pay" refers to overtime pay when averaged for each group.
- "Median overtime pay" refers to the middle point of overtime pay for each group.
- "Mean overtime paid hours" refers to the average number of hours of overtime worked for each group.
- "Median overtime paid hours" refers to the middle point of number of overtime hours worked for each group.
- "Mean bonus pay" refers to bonus pay when averaged for each group.
- "Median bonus pay" refers to the middle point of bonus pay for each group.



Percentage of each gender in each pay quartile ⁹

Upper hourly pay quartile (highest paid) †

Men (100%)

Upper middle hourly pay quartile †

Men (100%)

Lower middle hourly pay quartile †

Men (100%)

Lowest hourly pay quartile (lowest paid) †

Men (100%)

■ Men

† This pay quartile was reduced to suppress gender categories consisting of less than ten (10) employees.

Explanatory notes

9. "Pay quartile" refers to the percentage of each gender within four equal sized groups based on their hourly pay.

* In accordance with the Pay Transparency Act and reporting rules designed to protect the anonymity and privacy of respondents, one or more gender categories has been excluded due to insufficient numbers to meet disclosure requirements.

TD SYNnex CANADA ULC

Rapport sur la transparence salariale

Renseignements sur l'employeur

Employeur:	TD SYNnex CANADA ULC
Adresse:	6911 CREDITVIEW ROAD, MISSISSAUGA, ON
Année de déclaration:	2026
Période visée:	1er janvier 2025 – 31 décembre 2025
Code SCIAN:	41 - Commerce de gros
Nombre d'employés:	50 à 299



Rémunération horaire

Écart de rémunération horaire moyen¹

\$1.00	Hommes
\$0.95	Femmes

Dans cette organisation, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 5 % à celui des hommes. Pour chaque dollar que gagnent les hommes en salaire horaire moyen, les femmes gagnent 95 cents en salaire horaire moyen. *

Écart de rémunération horaire médian²

\$1.00	Hommes
\$1.06	Femmes

Dans cette organisation, le salaire horaire médian des femmes est supérieur de 6 % à celui des hommes. Pour chaque dollar que gagnent les hommes en salaire horaire médian, les femmes gagnent 1,06 \$ en salaire horaire médian. *

Notes explicatives

1. L'« écart de rémunération horaire moyen » désigne la différence de rémunération entre les groupes de genre, calculée à partir de la rémunération moyenne. La rémunération horaire n'inclut pas les bonis ni les heures supplémentaires.
2. L'« écart de rémunération horaire médian » désigne la différence de rémunération entre les groupes de genre, calculée à partir du milieu de l'échelle de rémunération applicable à chaque groupe. La rémunération horaire n'inclut pas les bonis ni les heures supplémentaires.



Rémunération des heures supplémentaires

Rémunération moyenne des heures supplémentaires³

Cette mesure ne peut pas être affichée, car les données sont insuffisantes pour satisfaire aux exigences de divulgation.

Rémunération médiane des heures supplémentaires⁴

Cette mesure ne peut pas être affichée, car les données sont insuffisantes pour satisfaire aux exigences de divulgation.

Nombre moyen d'heures supplémentaires rémunérées⁵

Cette mesure ne peut pas être affichée, car les données sont insuffisantes pour satisfaire aux exigences de divulgation.

Nombre médian d'heures supplémentaires rémunérées⁶

Cette mesure ne peut pas être affichée, car les données sont insuffisantes pour satisfaire aux exigences de divulgation.

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de genre recevant une rémunération pour heures supplémentaires

Cette mesure ne peut pas être affichée, car les données sont insuffisantes pour satisfaire aux exigences de divulgation.



Bonification

Bonification moyenne⁷

\$1.00	Hommes
\$1.09	Femmes

Dans cette organisation, la bonification moyenne des femmes est supérieure de 9 % à celle des hommes. Pour chaque dollar de bonification moyenne que gagnent les hommes, les femmes gagnent 1,09 \$ de bonification moyenne. *

Bonification médiane⁸

\$1.00	Hommes
\$1.00	Femmes

Dans cette organisation, la bonification médiane des femmes est inférieure de 0 % à celle des hommes. Pour chaque dollar de bonification médiane que gagnent les hommes, les femmes gagnent 1,00 \$ de bonification médiane. *

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de genre recevant une prime

100%	Hommes
100%	Femmes

Notes explicatives

- La « rémunération moyenne des heures supplémentaires » désigne la moyenne de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- La « rémunération médiane des heures supplémentaires » désigne la valeur médiane de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- Le « nombre moyen d'heures supplémentaires rémunérées » désigne le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.
- Le « nombre médian d'heures supplémentaires rémunérées » désigne la valeur médiane du nombre d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.
- La « bonification moyenne » désigne la valeur moyenne des bonis pour chaque groupe.
- La « bonification médiane » désigne la valeur médiane des bonis pour chaque groupe.



Pourcentage de chaque genre dans chaque quartile de rémunération⁹

Quartile supérieur de rémunération horaire (les mieux rémunérés) †

Hommes (100%)

Quartile intermédiaire supérieur de rémunération horaire †

Hommes (100%)

Quartile intermédiaire inférieur de rémunération horaire †

Hommes (100%)

Quartile inférieur de rémunération horaire (les moins rémunérés) †

Hommes (100%)

■ Hommes

† Ce quartile de rémunération a été réduit afin de supprimer les catégories de genre comptant moins de dix (10) employés.

Notes explicatives

9. Le « quartile de rémunération » désigne le pourcentage de chaque genre au sein de quatre groupes de taille égale, établis selon leur rémunération horaire.

* Conformément à la *Pay Transparency Act* de la Colombie-Britannique et aux règles de déclaration visant à protéger l'anonymat et la vie privée des répondants, une ou plusieurs catégories de genre ont été exclues parce que leur effectif est insuffisant pour satisfaire aux exigences de divulgation.